



# cotisations 2024

## Bulletin d'adhésion Adhérer au CAUE du Doubs

### Communautés de communes

Moins de 10 000 habitants	1 000 euros
Plus de 10 000 habitants	1 500 euros
Plus de 20 000 habitants	2 000 euros
Communautés d'agglomération	2 500 euros
Communauté urbaine	4 000 euros
Pays, PETR ou parc	4 000 euros

### Communes

Moins de 200 habitants	50 euros
Entre 200 et 499 habitants	100 euros
Entre 500 et 999 habitants	150 euros
Entre 1 000 et 1 999 habitants	200 euros
Entre 2 000 et 4 999 habitants	400 euros
Entre 5 000 et 9 999 habitants	650 euros
Plus de 10 000 habitants	800 euros

### Autres adhérents

Associations sans salariés	30 euros
Associations avec salariés	50 euros
Professionnels	30 euros
Particuliers	30 euros
Autres adhérents	50 euros

### Accès « bibliothèque »

Étudiants	gratuit
Établissements scolaires	50 euros

### Membres bienfaiteurs

Particuliers ou professionnels, à partir de 110 euros

Domiciliation : Caisse d'Épargne de Franche-Comté  
Code IBAN : FR76-1213-5003-0008-8023-2835-112  
Code BIC : CEPFRPP213



Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

1 chemin de Ronde  
du Fort Griffon  
25000 Besançon  
Tél. : 03 81 68 37 68  
contact@  
maisonhabitatdoubs.fr

[www.maisonhabitatdoubs.fr](http://www.maisonhabitatdoubs.fr)

Nom / Intitulé

Prénom / Raison sociale

Adresse

Téléphone

E-mail

Cachet

Signature

Vous avez la possibilité d'adhérer individuellement ou par le biais de la communauté de communes. Dans ce dernier cas, veuillez vous assurer que la cotisation ait été versée.

Les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, ont pour mission de susciter le désir de qualité.

Le CAUE du Doubs est à la disposition des collectivités locales et des particuliers, qui peuvent le consulter pour tout projet d'aménagement du cadre bâti ou paysager. Il assure également des missions de sensibilisation auprès du grand public et des établissements scolaires.

Conformément à ses statuts, le CAUE intervient gratuitement pour l'ensemble de ses membres. La qualité de membre s'acquiert, sur simple demande, par adhésion et par le versement d'une cotisation, fixée par le Conseil d'Administration de l'association et approuvée par l'Assemblée Générale. Être membre du CAUE permet d'apporter un soutien à ses missions et de profiter de ses conseils.

Information CNIL - loi 1978 droit d'accès et de modification - Siret 393 652 755 00058 - APE 7111 Z